RDA

Une cuisine *high-tech* éclairée au pétrole ?

« Oh, c'est si pratique! Tout communique! » Extrait des dialogues de *Mon oncle* (film; 1958). Jacques Tati, réalisateur.

DA1, le code international de catalogage faisant suite aux AACR2 (Anglo-american cataloguing rules = Règles catalogage anglo-américaines) publié depuis le 24 juin 2010. Ce code, largement fondé sur les modèles FRBR (Functional requirements for bibliographic records Spécifications fonctionnelles notices bibliographiques) et FRAD² (Functional requirements for authority data = Fonctionnalités requises des données d'autorité) et résolument tourné vers les standards du web, pourrait voir son utilisation dépasser largement le monde anglo-saxon : de nombreux pays s'y intéressent de près, et c'est le cas de la France.

Qu'est-ce qu'il a RDA, que les autres n'ont pas ?

Il a ce qui est dit dans le paragraphe précédent, voilà ce qu'il a. Les autres, ce n'est pas qu'ils n'aient pas un peu de ça aussi, mais ils l'ont moins, et pas de la même manière.

Les autres ? Ils sont deux : les Reicat³, nouvelles règles nationales italiennes publiées en 2009, et l'ISBD intégré⁴ dont une première version provisoire, déjà en cours de révision, a été publiée en 2007. Dans les Reicat, les FRBR sont présentes davantage en tant qu' « infratexte » que comme élément véritablement structurant. Le niveau de l'œuvre y est bien développé, mais celui de l'**expression** y reste modeste. L'ISBD quant à lui n'est pas vraiment comparable à RDA ou Reicat : ne traitant que de la **description** des ressources documentaires, il se place au niveau de la *manifestation* et uniquement à celui-là. Pratiquement, il ne peut être utilisé sans un ensemble de règles annexes relatives à toutes les autres entités définies par les modèles FRBR et FRAD. Un tel ensemble existe : c'est RDA, qui traite d'ailleurs aussi de la description des *manifestations*.

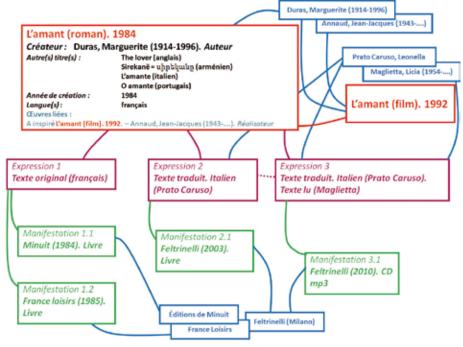
On prend RDA, alors?

Faut voir.

RDA, on I'a dit, fait suite aux AACR. C'est la tradition anglo-saxonne, très ancienne, réputée pragmatique et efficace. Elle diffère sur de nombreux points de détail des règles qui - comme les nôtres - se référent aux ISBD et à l'ensemble des textes normatifs élaborés dans le cadre de l'IFLA⁵. En outre, les AACR, conçues par et pour la communauté anglosaxonne, n'étaient « internationales » qu'en raison de la participation de quatre pays anglophones distincts à l'instance d'administration de la norme. Cette forte imprégnation culturelle est moins flagrante dans RDA. Des efforts ont été faits.

Mais un peu comme une Jane Birkin qui prendrait sur elle, et qui au lieu de alo's ji souis content qui ca sert à quequi chowse, dirait alo's je souis content que ça sert à queque chose (pour donner un ordre d'idées). S'il nous fallait utiliser RDA, nous aurions probablement l'impression de commettre des fautes de grammaire et de parler avec un accent étrange ; sans compter qu'il nous faudrait au préalable acquérir ce nouveau dialecte, le plus difficile étant de se déprendre de nos propres marques culturelles : de longues actions de formation en perspective.

Mais là n'est pas l'essentiel. Ce qu'il nous faut établir avant tout, c'est si nous avons réellement besoin de RDA, et s'il est applicable en tant que code de catalogage.



L' « arbre FRBR » pour L'Amant, de Marguerite Duras (œuvre),

montrant une très petite partie des expressions et des manifestations de cette œuvre : le texte original (expression 1), sa traduction italienne par Leonella Prato Caruso (expression 2), cette même traduction lue par Licia Maglietta (expression 3), deux éditions commerciales de l'expression 1 (Minuit, 1984 et France loisirs, 1985), une de l'expression 2 (Feltrinelli, 2003) et une de l'expression 3 (Feltrinelli, 2010. CD mp3).

Avons-nous besoin de RDA?

Compte tenu de ce qui est dit plus faut, la question doit être posée autrement : avons-nous besoin des FRBR dans nos catalogues ?

Que serait un catalogue « FRBRisé »? Pour dire les choses schématiquement, ce serait un catalogue de contenus dont on pourrait décliner et décrire les contenants plutôt que l'inverse (les catalogues actuels). Autrement dit, un catalogue d'œuvres (et de leurs diverses expressions et manifestations) plutôt qu'un catalogue d'objets (des livres, des ressources électroniques, des DVD etc.) dont les contenus sont parfois déclinés et décrits. Le point d'équilibre d'un tel catalogue se déplacerait sensiblement des données bibliographiques vers les données d'autorité, du moins si l'on pérennisait les catégories actuelles, auxquelles correspondent des formats MARC distincts (UNIMARC/A UNIMARC/B). Un catalogue « FRBRisé », c'est donc d'abord une base de données d'autorité.

Est-ce de cela que nous et les utilisateurs de nos données avons besoin ? C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, dans la mesure où elle n'a pas vraiment été posée. Lorsqu'il est question dans les FRBR des « besoins **des utilisateurs** », il s'agit de ceux que leur supposent les experts, auteurs du rapport.

Cependant des expériences visant à vérifier la pertinence des FRBR sont menées. L'interface de recherche expérimentale *Scherzo*⁶ de l'université de l'Indiana, portant sur des œuvres musicales, en est un exemple (voir p.11). Elle a été mise en place dans le cadre d'un projet appelé *Variations/FRBR*⁷.

Quelques services en ligne font d'ores et déjà appel à l'arborescence FRBR. Par exemple, le catalogue de la médiathèque de la Cité de la musique à Paris⁸, ou bien *Open Library*⁹, un projet collaboratif d'*Internet Archive*¹⁰. *Worldcat*¹¹, d'OCLC, *Libris*¹², le

THEATRE LYRIQUE ET MUSICAL

Château de Barbe-bleue (Le), Sz 48, op. 11 (A Kékszakállú herceg vára; Béla Balázs; en 1 acte, d'après le conte de Perrault; BB 62; 1918)

Barbe-bleue (baryton) - Judith (soprano)

> Lovano L., Gilly R., Orch. National, Ansermet

Malibran CDRG175 L Ø 1950

> Norman J., Polgar L., Simon N. réc., Orch. Symph. Chicago, Boulez

Deutsche Gramophon 4470402 Ø 1993

> Nimsgern, Troyanos, Ch. Symph. Bbc, Orch. Symph. Bbc, Boulez

Sony Classical SMK64110

> Melis, Kasza, Orch. Phil. Budapest, Ferencsik

Hungaroton HCD11486

> Szekely M., Palankay, Orch. Phil. Budapest, Ferencsik

Hungaroton HCD11001 Ø 1956 > Ramey, Marton, E., Orch. Nat. Hongrois, Fischer A.

Sony Classical MK44523 Ø 1987

Légende :

Œuvre

Expression

Manifestation

Un extrait de la notice du Château de Barbe-Bleue, opéra de Béla Bartók dans le catalogue Diapason 2003 (Diapason catalogue classique (Imprimé) = ISSN 1636-5135). La notice fait partie de la rubrique consacrée à Bartók, dont le nom n'apparaît donc pas.

catalogue collectif suédois, ou encore le projet *Trove*¹³ de la bibliothèque nationale d'Australie proposent, à partir d'une notice de manifestation, de visualiser les éditions ou versions liées.

Mais au fond, sont-elles si novatrices qu'on le dit, les FRBR ? Souvenez-vous de feu le catalogue *Diapason* (extrait ci-dessus): il était clairement organisé selon la fameuse arborescence : un chapeau décrivant l'œuvre (ses titres français et original, les numéros d'opus et de catalogue associés, l'identification du librettiste, la date de création, les rôles et leurs tessitures respectives, la référence à une autre œuvre), une ligne pour chaque expression (identifiée par les solistes vocaux, l'orchestre et le chef d'orchestre), suivie à son tour d'une nouvelle ligne identifiant une manifestation associée (éditeur et référence commerciale, complétés de deux éléments qui devraient se trouver au niveau de l'expression : le code « L » indiquant qu'il s'agit d'une

captation de concert et la date l'enregistrement). de Diapason illustre bien l'économie du système : l'entrée privilégiée est l'œuvre, chacun des différents niveaux rassemblant les données qui lui correspondent, exclusivement; et cela à l'affichage comme lors de la production de données. « Économie » s'entend ici dans ses deux sens : un catalogue « FRBRisé » est en principe plus concis (les vedettes matière se trouvent au niveau de l'œuvre, de sorte que l'indexation n'a pas à être refaite lors du catalogage d'une nouvelle manifestation, idem des accès aux noms des personnes et/ou collectivités associées à l'œuvre ou aux expressions qui de ce fait n'ont même pas à figurer dans les notices décrivant les manifestations). Cela semble tellement évident... Et tellement indispensable lorsqu'on a à signaler des contenus numériques (nous utilisons bien ce terme dans notre jargon de bibliothécaire, n'est-ce pas ?) et non plus les objets qui les contiennent.



http://mediatheque.cite-musique.fr/masc/

Une page de résultats dans le catalogue de la médiathèque de la Cité de la musique à Paris

Dans la colonne de droite : une notice d'œuvre

Le problème avec RDA...

... - car il y en a au moins un -, c'est l'extrême liberté laissée à ses utilisateurs en matière d'encodage des données (aucun format imposé) et de présentation (on fait comme on veut). De même, aucune consigne n'est donnée quant au regroupement des différents éléments d'information : faut-il une « notice » pour chaque œuvre, une autre pour chaque expression, chaque manifestation, chaque exemplaire (« item »)? RDA se contente de définir des éléments de données et des types de relation, mais ne dit rien quant à leur organisation dans le cadre d'un produit spécifique (tel qu'un catalogue). Pour répondre à cette question, on se réfère habituellement aux trois scénarios d'implémentation¹⁴ publiés en 2009 sur le site du JSC¹⁵. Ces scénarios prévoient tous des regroupements en enregistrements distincts (des « notices ») des éléments définis dans RDA. Mais un seul, le scénario 1, reflète fidèlement les entités FRBR, les enregistrements correspondants étant liés entre eux au point que le réseau de relations ainsi tissé revêt autant d'importance que les données contenues dans chacune des « notices ».

Dans ce scénario il n'est même plus question de notices d'autorité notices bibliographiques de d'exemplaire : il y a des enregistrements d'œuvre, d'expression, de manifestation, d'item. C'est le plus souple, celui qui est le plus librement interprétable dans n'importe quel format de métadonnées jugé approprié. Le scénario 3, à l'inverse, est franchement rétrograde (des notices traditionnelles, sans aucun lien entre elles, les données d'exemplaires étant placées au sein des notices bibliographiques). Quant au 2 : il est quelque part entre les deux extrêmes, non loin de la structure de catalogues français actuels tels que le Sudoc.

Cette liberté est le gage d'une grande souplesse (notamment dans perspective de l'insertion des données dans le web sémantique), mais elle se retourne contre RDA dès lors qu'on envisage la question des échanges tels qu'ils sont pratiqués actuellement. Ce n'est pas très commode, et cela rend plus ardu le choix que nous avons à opérer. D'autant qu'à l'heure actuelle, aucune institution n'utilise encore RDA de manière officielle et régulière. Aucune n'a annoncé un choix de scénario, ni pour la production ni pour l'échange.

RDA présente un autre défaut : la répartition des éléments d'information entre les niveaux de l'œuvre, de l'expression et de la manifestation laisse perplexe dans certains cas. Par exemple, la distribution d'un film - pourtant partie intégrante de l'œuvre cinématographique - se trouve au niveau de l'expression dans RDA. En réalité, tout se passe comme si l'on avait effectué la répartition des responsabilités intellectuelles et artistiques selon le schéma des règles de catalogage antérieures aux FRBR et aux nouveaux Principes internationaux de catalogage¹⁷: au niveau de l'œuvre, les anciennes vedettes « principales », au niveau de l'expression, les exvedettes « secondaires ».

Autre archaïsme : alors que RDA ne donne en principe aucune consigne quantàla présentation des informations (cf. supra), les entrées d'index correspondant à l'identification des œuvres sont néan moins obligatoirement des entrées nom/titre (sauf pour les œuvres anonymes, cela va de soi), les deux éléments étant séparés par un point (obligatoire lui aussi) :

Duras, Marguerite (1914-1996). Amant

(L'article initial est supprimé, dans la tradition des AACR.) Ce genre de détails donne aux RDA un air de cuisine *high-tech* éclairée à la lampe à pétrole.



Tour de Babel Yuma Pasquier

Alors: RDA, oder nicht?

Les quatre pays regroupés au sein du JSC (Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni) ne prendront pas de décision quant à l'utilisation officielle de RDA avant juin 2011. On peut penser que même si cette décision est positive, aucune des grandes institutions bibliographiques (Bibliothèque du Congrès, British Library, OCLC) ne s'engagera en faveur du scénario 1, du moins dans l'immédiat. Rappelons que les Anglosaxons, pour se doter de pratiques conformes aux FRBR et aux Principes internationaux de catalogage, ont un écart plus important que nous à combler : les règles françaises sur le choix des points d'accès à la description bibliographique¹⁸ sont plus modernes que les AACR, et l'UNIMARC présente déjà un degré de granularité suffisant pour s'affranchir de systèmes de présentation et de ponctuation tels que l'ISBD, tout en

mettant en œuvre des mécanismes de lien entre notices bibliographiques, entre notices d'autorité, et entre notices bibliographiques et notices d'autorité, cela depuis sa conception, et contrairement au MARC 21.

Une hypothèse plausible pourrait donc être celle d'une adoption des RDA a minima dans le monde anglo-saxon, un scénario 2½ tendant vers le 2 : les données relatives aux œuvres faisant systématiquement l'objet de notices distinctes (autorités), les données relatives aux expressions se trouvant quant à elles insérées sous forme de points d'accès spécifiques dans les notices de manifestation (les bonnes vieilles notices bibliographiques). Il se peut même que certaines des données relatives aux œuvres soient également dupliquées dans les notices de manifestation.

Si cela se vérifiait, RDA pourrait finalement se révéler le meilleur moyen de ne pas « FRBRiser » les catalogues,

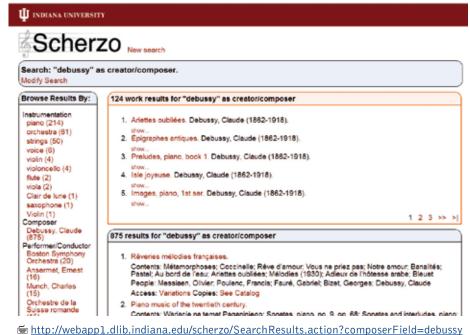


et cela rendrait son adoption en France moins indispensable. Du moins la succession des actuelles règles AFNOR en deviendrait-elle plus ouverte, sachant que nous avons aussi à régler le sort de nos données pré-FRBR (si le Sudoc se « FRBRise », faut-il mettre à niveau les données existantes ? Par quels algorithmes ? Quelles dépenses sommes-nous prêts à consentir ?) et à nous préoccuper des échanges de données, tant en entrée (les bases auxquelles le réseau accède via Z39.50, les données chargées dans le Sudoc) qu'en sortie (notamment les transferts réguliers, vers des catalogues locaux qui se « FRBRiseront » à leur rythme, ou pas du tout).

Nous, c'est-à-dire le réseau des bibliothèques de l'Enseignement supérieur, mais aussi la Bibliothèque nationale de France, et l'ensemble des bibliothèques françaises.

Philippe Le Pape

Mission Normalisation <a> le-pape@abes.fr



■ III.p.//webapp1.unb.indiana.edd/scherzo/searchikesunts.action::composer Field=debussy

Une page de résultats dans Scherzo (université de l'Indiana, États-Unis), en réponse à

la requête debussy dans la zone de recherche « creator/composer ». Le cadre supérieur droit (« 124 work results for «debussy» as creator/composer ») donne accès aux notices d'œuvre, le cadre inférieur droit (« 875 results for «debussy» as creator/composer ») aux notices de manifestations. La colonne de gauche (« Browse Results By: ») permet une navigation par facettes.

Futures règles françaises de catalogage : comment sera prise la décision

La publication par l'IFLA1 d'une « édition intégrée provisoire » de l'ISBD² en 2007 ; celle, deux ans plus tard, des nouveaux Principes internationaux de catalogage³ remettaient en question le jeu de normes utilisés en France pour le catalogage⁴, car ces normes s'inspirent précisément des précédents textes normatifs publiés par l'IFLA, à présent caducs.

Cette double publication survenait au terme de près de deux décennies de travaux de réexamen en profondeur des techniques catalographiques dans une perspective de meilleure adaptation aux besoins des publics contemporains et de leurs pratiques. Pour la première fois, des modèles sur lesquels appuyer les codes de catalogage ont été élaborés : les FRBR5 pour les notices bibliographiques, les FRAD6 pour les données d'autorité. L'exploration se poursuit en ce moment en direction des standards du web, dans une perspective d'exposer les données des catalogues de bibliothèque dans le web sémantique. Au cœur de cette activité frénétique, deux nouveaux codes de catalogage ont été portés à la connaissance des professionnels : les Reicat⁷, nouvelles règles italiennes présentées lors du congrès annuel de l'IFLA, à Milan en 2009, et RDA8 destiné à remplacer les AACR29. Ces deux nouveaux codes tiennent compte du nouvel état de l'art (voir article cidessus), de sorte qu'il y a lieu de se poser la question de l'avenir des normes françaises d'une manière inédite : rester dans la continuité des textes normatifs de l'IFLA, ou adopter RDA, qui présente l'avantage d'une ouverture clairement revendiquée vers les autres standards (notamment ceux utilisés par l'édition et ceux du web d'une manière générale), et qui pourrait devenir de fait LE nouveau standard international.

Dans cette perspective, I'AFNOR – éditeur des normes actuelles - a constitué deux groupes de travail chargés de définir la position de la France vis à vis de RDA : un groupe stratégique présidé par Raymond Bérard (ABES, ancien président de la CG46¹⁰) et un groupe de travail technique animé par Françoise Leresche (BNF).

Le groupe de travail technique se réunit régulièrement depuis le 9 septembre 2010 dans le cadre existant du « groupe d'experts » AFNOR/CG46/CN357/GE6¹¹ « Évolution de la description bibliographique » et a pour missions de procéder à une analyse fine du nouveau code (au regard de l'ISBD et des normes AFNOR), de proposer le schéma d'implémentation de RDA à adopter en France et d'en étudier les impacts sur les SIGB¹² et les catalogues existants, ainsi que sur les échanges et la mise à niveau des données existantes. Les besoins en formation sont également à évaluer.

Parallèlement le CFU¹³ a été chargé par le PUC¹⁴ de préparer les modifications des différents formats UNIMARC (notices bibliographiques et d'autorité principalement) nécessaires à l'application des FRBR (et donc de RDA). Un premier et très important train de propositions a été produit et soumis au PUC, qui vient de l'approuver (mars 2011). C'est aussi en collaboration avec le CFU (et la FULBI¹⁵) que le groupe d'experts GE6 a organisé une première réunion de concertation avec les fournisseurs de systèmes informatisés pour bibliothèques. Il en est prévu une seconde au cours du deuxième trimestre 2011. Les fournisseurs de données (autres que la BNF, l'ABES et Électre, déjà représentés au GE6) seront également consultés.

Le programme de travail du GE6, particulièrement chargé, ne constitue que la première étape du processus de décision, dont l'issue n'est pas attendue avant fin 2011.

Le groupe stratégique a tenu sa première réunion le 25 mars 2011. C'est à lui qu'incombe la prise de décision finale, cela au vu du rapport des travaux du groupe technique et des choix qui seront faits au niveau international. RDA est encore en phase d'évaluation dans les pays anglo-saxons : la bibliothèque du Congrès des États-Unis se prononcera en juin 2011. Sa décision est évidemment très attendue, et aura une grande influence sur le débat français. Bien sûr un refus d'appliquer RDA serait une très grosse surprise, mais même dans l'hypothèse d'une décision positive, l'on attend avec beaucoup de curiosité le détail des modalités d'application. RDA peut en effet s'utiliser d'une manière traditionnelle (voir article ci-dessus). Si tel était le cas à la bibliothèque du Congrès et au sein des systèmes bibliographiques importants au niveau international, le choix deviendrait plus ouvert quant à la France. Les Reicat devraient être examinées à leur tour, de même que l'hypothèse de l'ISBD consolidé, accompagné d'une révision indispensable de nos normes sur le choix et sur la structure des points d'accès.

P. Le Pape

¹ IFLA: International Federation of Library Associations and institutions ² International Federation of Library Associations and institutions (IFLA) International standard bibliographic description, preliminary consolidated edition K.G. Saur, 2007. ISBN 978-3-598-24280-9

³ International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). Principes internationaux de catalogage. 2009. Accès : http://www.ifla.org/files/cataloguing/ icp/icp 2009-fr.pdf [pdf - 209 Ko - 15 p.]

4 Ces normes sont publiées par l'AFNOR

⁵ Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final. -Édition française. – Bibliothèque nationale de France, 2001. – Traduit de : Functional requirements for bibliographic records. - Accès: http://www.bnf.fr/documents/ frbr_rapport_final.pdf [pdf - 1341 Ko - 124 p.]

⁶ Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises et la numérotation des notices d'autorité (FRANAR) Fonctionnalités requises des données d'autorité : un modèle conceptuel : rapport final. - Édition française. -Bibliothèque nationale de France, 2010. – Traduit de : Functional requirements for authority data : a conceptual model: final report. - Accès: http://www.bnf.fr/documents/frad_rapport_final.pdf [pdf - 433 Ko - 69 p.]

⁷ Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche (ICCU) Regole italiane di catalogazione, Règles italiennes de catalogage. - ICCU, 2009. - ISBN 978-88-7107-127-5

8 Resource description and access = Ressources : description et accès sont publiés sous la forme d'un site web à accès payant, RDA Toolkit. - Accès : http://www. rdatoolkit.org/

9 AACR2 : Anglo-American cataloguing rules = Règles anglo-américaines de catalogage

10 CG46 : Commission générale « Documentation » de l'AFNOR 11 CG: commission générale; CN: commission de normalisation; GE: groupe d'experts

12 SIGB : système intégré de gestion de bibliothèque

 $^{\scriptscriptstyle{13}}$ CFU : Comité français UNIMARC

14 Le PUC (Permanent UNIMARC Committee) est l'instance internationale de gestion des formats UNIMARC

> 15 FULBI: Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation & information



Tour de Babel Élodie Da Silva, classe de 5º B

¹ Resource description and access = Ressources : description et accès

² Les FRAD (Functional requirements for authority data), faut-il le rappeler, constituent le second volet de l'effort de modélisation des données catalographiques mené depuis 1990 sous l'égide de l'IFLA. Mais tandis que les FRBR, qui les ont précédées en 1998, envisagent encore les catalogues comme des collections de notices, les FRAD parlent de données d'autorité, et ainsi se situent déjà dans la perspective du « web de données », appelé aussi « web sémantique » ou « linked data ». La traduction française a été réalisée par la Bibliothèque nationale de France.
- Accéder à la traduction française des FRBR [fichier pdf, 1341 Ko]: http://www.bnf.fr/documents/frbrd rapport final.pdf
- Accéder à la traduction française des FRAD [fichier pdf, 433 Ko]: http://www.bnf.fr/documents/frad rapport final.pdf

³ Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche (ICCU). Regole italiane di catalogazione, Règles italiennes de catalogage. ICCU, 2009. ISBN 978-88-7107-127-5.

⁴ International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). *International standard bibliographic description, preliminary consolidated edition.* K.G. Saur, 2007. ISBN 978-3-598-24280-9.

⁵ IFLA: International Federation of Library Associations and institutions

6 http://webappl.dlib.indiana.edu/scherzo

⁷ http://www.dlib.indiana.edu/projects/vfrbr/

8 http://mediatheque.cite-musique.fr/masc/

9 http://openlibrary.org

10 http://www.archive.org/

11 http://www.worldcat.org

12 http://libris.kb.se/

13 http://trove.nla.gov.au/

¹⁴ Tom Delsey. RDA Implementation Scenarios. 2009. Accès: http://www.rda-jsc.org/docs/5editor2rev.pdf

¹⁵ JSC: Joint Steering Committee for Development of RDA Accès: http://www.rda-jsc.org/

¹⁶ Voir par exemple IMDb, The Internet Movie Database Accès: http://www.imdb.com/

¹⁷ International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). Principes internationaux de catalogage.
2009. Accès: http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf [pdf - 209 Ko - 15 p.]

¹⁸ AFNOR. Z 44-059 Documentation. Catalogage. Choix des accès à la description bibliographique. AFNOR, 1987.

Le records management

Le **records management**, ou gestion des informations et documents d'activité (GIDA), est en plein développement en France et à l'international. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

L'Australie, terre du records management

La normalisation du **records management** a commencé avec la proposition par l'Australie de reprendre sa norme nationale, première norme consacrée au *records management* à être publiée dans un pays, pour la porter au plan international. Les spécificités nationales et les détails juridiques et techniques contenus dans cette norme australienne ont entraîné un vote négatif au sein du souscomité de normalisation, qui a débouché sur la conception de la norme internationale qui allait devenir la nouvelle norme, maintenant bien connue, ISO 15489 publiée en 2001.

Comment s'est développée la normalisation?

Depuis, les instances de normalisation ont été très actives et continuent à l'être. La France a participé dès l'origine à cette normalisation. À partir de la norme générale (ISO 15489 Information et documentation -- «Records management» Partie 1 : Principes directeurs et Partie 2 : Guide pratique), s'est développé un ensemble de normes techniques comme les normes consacrées aux métadonnées, aux analyses de processus, pour culminer maintenant avec des travaux sur un panel complet de normes de systèmes de management ; et à terme la mise en place d'une certification. Il s'agit ici des normes de la série ISO 30300. C'est là la grande nouveauté 2010-2011 sur laquelle nous revenons ci-dessous.

Pourquoi s'est développé le besoin de normaliser la gestion des informations et documents d'activité?

Sans nul doute, la complexité et le contrôle de ses informations et de ses documents par une organisation, publique ou privée, internationale ou nationale sont devenus tels qu'une vision à long terme, alliée à une stratégie de gouvernance efficace, est aujourd'hui obligatoire. L'objectif est de gérer les risques, de respecter la réglementation ou les exigences de traçabilité, de suivre et contrôler des courriels par exemple... Les contenus sont multiformes, en volumes de moins en moins maîtrisables alors qu'ils doivent être exploitables, classés, structurés et aisément trouvables. Au delà, cette information doit être éliminée d'une manière régulée afin de réduire le coût et la difficulté de sa gestion quand elle n'a pas plus de valeur.

Ce sont autant de raisons et d'enjeux pour lesquels la mise en œuvre de la GIDA repose sur une bonne stratégie de gouvernance des informations et des documents.